



CP SUD FRANCILIEN

PRIME QLCO : POUR TOUS LES PERSONNELS DE RÉAU, SANS DISTINCTION

Réau, le 02 Juin 2026

Le bureau local UFAP UNSa Justice souhaite attirer l'attention de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) sur la **nécessité d'étendre le bénéfice de la prime QLCO à l'ensemble des personnels exerçant au sein du Centre Pénitentiaire Sud Francilien.**

En effet, il apparaît **légitime** que cette mesure puisse concerner tous les personnels qui participent quotidiennement au fonctionnement de l'établissement, **quelle que soit leur filière ou leur affectation. Personnels de surveillance, administratifs, techniques, CPIP, agents d'entretien, partenaires institutionnels** : tous évoluent dans le même environnement professionnel, contribuent à la continuité du service public pénitentiaire et sont identifiés, à l'extérieur de l'établissement, comme appartenant au CP Sud Francilien.

À ce titre, **l'exposition aux contraintes et aux risques inhérents à l'exercice de leurs missions ne saurait être appréciée uniquement au regard d'un secteur d'affectation.** C'est bien l'ensemble des personnels qui participe, chaque jour, au fonctionnement, à la sécurité et à la prise en charge des personnes détenues.

Le bureau local UFAP UNSa Justice s'interroge donc sur les raisons qui conduiraient à distinguer certains personnels d'autres dans l'attribution de cette prime, alors même qu'ils appartiennent au même établissement et contribuent collectivement à ses missions. Cette interrogation est d'autant plus légitime que des établissements tels que les centres pénitentiaires de Vendin-le-Vieil et de Condé-sur-Sarthe ont bénéficié d'une approche plus globale, permettant à l'ensemble de leurs personnels de percevoir cette prime.

Dans un souci **d'équité** et de **cohérence** entre les établissements, **le bureau local UFAP UNSa Justice** sollicite donc une réévaluation de ce dispositif afin que l'ensemble des personnels du CP Sud Francilien puisse bénéficier de la prime QLCO. **Cette demande s'inscrit pleinement dans les valeurs de notre service public et dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les agents, principe fondamental de notre République.**

Le bureau local UFAP UNSa Justice demeurera pleinement mobilisé pour porter cette revendication et défendre une reconnaissance juste et équitable de l'engagement de tous les personnels du CP Sud Francilien.

Le bureau local

